

OBJET : AUTORISATION DE TRAVAUX RELATIVE A DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET CHANGEMENT DU SYSTEME DE SECURITE ET D'INCENDIE, 27 AVENUE DE L'EUROPE – 07100 ANNONAY

Référence dossier : AT 007 010 20A 0020		DESCRIPTION DE LA DEMANDE
Déposée le : 20/10/2020	Complétée le :	
Par : Demeurant à :	HERYO EXPERTISE 95,impasse du RIOLET 07130 SOYONS	
Représenté par : Pour : Sur un terrain sis à :	Union immobilière des organismes sociale du haut Vivarais 6, avenue de l'Europe Unie 07010 PRIVAS	

Le Maire de la Ville d'Annonay,

- Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L111-7, L111-8, R111-19 à R111-19-26 et R123-1 à R123-21 ;
- Vu la demande d'autorisation de travaux susvisée (demande de travaux d'aménagement et changement du SSI)
- **Vu l'avis favorable à la réalisation de ce projet émis par la commission de sécurité incendie du 28 janvier 2021**

ARRETE

Article 1

La demande de travaux n° 007 010 20A 0020 concernant une demande d'autorisation de travaux relative à des travaux d'aménagement et du changement du Système de Sécurité et d'Incendie.

Article 2

Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant ;
Une ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Ardèche,
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,

Copie sera transmise pour information à :

- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de l'Ardèche.
- Monsieur le Président de la Commission d'arrondissement de Tournon-sur-Rhône pour l'accessibilité des personnes handicapées.
- Mme ZINNI CPAM D'ANNONAY– 07100 ANNONAY,

Article 3

Ampliation du présent arrêté sera déposée à la Sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône.

Article 4

Monsieur Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) ou sur le site "telerecours.fr" dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Annonay, le 16/02/2021

Simon PLEINET



Maître d'Annonay



Transmis en sous Préfecture le : 18/02/2021 Notifié le : 18/02/2021 Affiché le : 18/02/2021

SP